



Le 7 juin 2017

Madame Yaprak Baltacioglu, Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat Conseil du Trésor du Canada
140, rue O'Connor
L'Esplanade Laurier, étage 9
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

yaprak.baltacioglu@tbs-sct.gc.ca

Demande d'information : IR0288

Madame,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, de l'économie, des prévisions budgétaires et des coûts des programmes, des lois et des politiques. Pour s'acquitter de son mandat, le DPB doit souvent avoir accès à de l'information que des ministères possèdent. Lorsque c'est le cas, le DPB présente une demande auprès du ministère qui détient l'information requise.

Le DPB procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2 a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confie au DPB le mandat de « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale ».

Dans le cadre de cette analyse, le DPB vous demande, en vertu du paragraphe 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada* de lui donner accès à l'information suivante :

Selon l'État du passif éventuel des Comptes publics du Canada :

- « Le pourcentage des pertes prévues pour chacune des garanties de prêts énumérées dans les Comptes publics du Canada de Volume 1 entre 1999-00 à 2015-16. Dans la mesure du possible, les données devraient être présentées en suivant le même format que pour les données fournies antérieurement, comme on le voit à la page 10.13 (Tableau 10.8) des Comptes publics du Canada Volume 1 1995 ».
- Nous vous saurions gré de nous transmettre tous les pourcentages exprimant le rapport entre les pertes probables et les garanties en vigueur pour les années 2000 à 2016.

Nous apprécierions que vous nous donniez l'accès à cette information d'ici le 23 juin 2017. Si nous n'obtenons pas une réponse quelconque d'ici là, nous considérerons votre non-réponse comme un refus présumé et, par conséquent, nous pourrions le signaler à nos comités désignés, conformément aux directives.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 23 juin 2017, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Les détails contenus dans le formulaire de réponse nous aideront à préparer le rapport annuel du DPB.

Votre lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Si vous ou vos employés avez des questions à propos de cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Negash Haile (negash.haile@parl.gc.ca 613-996-0787).

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir des analyses en temps opportun et pertinentes au Sénat et à la Chambre des communes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur parlementaire du budget,



Jean-Denis Fréchette

c. c. Katharine Rechico, secrétaire adjoint du Cabinet,
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0288